Acte de candidature des membres du Comité Directeur

de l’Association Office Municipal des Sports et de l’éducation populaire de Saint-Paul

Mandature 2021 - 2024

Assemblée Générale Ordinaire Elective

Du Samedi 11 septembre 2021 de 8h30 à 11h30

Au creps de saint-paul*47 Bd du Front de Mer, Saint-Paul 97460, La Réunion*

Je soussigné(e) *(Nom, Prénom),* …………………………………………………………………………………….……….….

Né(e) le …... /…... /……… à ……………………………… de Nationalité ………………………………….……………....

Domicilié(e) : ……………………………………………...........................................................................................

……………………………………………………………………………………………….…………………………………………………

Téléphone : ……………………..………………………. E-mail : ……………………..……………………….

Profession : ……………………..……………………….

Me porte candidat(e) pour un poste de membre du Comité Directeur de l’Association OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET DE L’EDUCATION POPULAIRE DE SAINT-PAUL.

Je comprends et accepte les engagements découlant de cette démarche et m’engage, en cas d’élection, à participer de manière effective à la vie de cette instance dirigeante.

IMPORTANT :

* Conformément aux statuts de l’OMSEP de Saint-Paul, les membres du Comité Directeur sont élus pour une durée de 3 ans par l’Assemblée Générale. Les membres sortants peuvent se représenter.
* L’implication au sein du Comité Directeur se fait à titre bénévole et désintéressé, conformément à la loi 1901 qui régit le monde associatif.
* Peuvent se présenter à l’élection des membres du Comité Directeur les membres actifs à jour de leurs cotisations 2021. Sont membres actifs *(articles 9 des statuts de l’OMSEP)*
* les représentants des associations sportives adhérentes à l’OMSEP *(le Président ou tout autre membre de l’Association désigné par écrit par celui-ci),*
* les personnes qui ont contribuées au développement des activités physiques et sportives sur le territoire de la Commune,
* les responsables des entreprises situées sur le territoire de la commune et désireuses de promouvoir la pratique physique et sportive de leur personnel.
* Les membres du Comité Directeur désignés par le Conseil Municipal pour représenter la Ville de Saint-Paul sont élus pour la durée de leurs mandats et ne sont pas soumis au vote de l’Assemblée Générale *(art.12 des statuts).*
* Douze sièges sont à pourvoir au sein du Comité Directeur.

Fait à ........................................…, le …………………………

Signature

Le (La) Président (e)

Les demandes de candidature doivent parvenir au plus tard quinze jours avant la date de l’Assemblée Générale par e-mail, courrier et/ou dépôt en main propre à l’OMSEP de Saint-Paul :

165 boulevard du front de mer – 97460 Saint-Paul

contact@oms-saintpaul.re